



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres en exercice : 29
Présents : 25
Procurations : 3
Absent : 1

Date convocation et affichage : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le treize octobre, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle Espace République à Jacou, en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Renaud Calvat, Maire.

Membres présents :

Renaud Calvat, Maire,

Patrick Azéma, Sandra Lanini, Jacqueline Vidal, Michel Combettes, Jean-Michel Caritey, adjoints

Denis Roure, Elisabeth Nait, Christine Marti, Violaine Morel, Renée Collomb, Brigitte March, Nachida Bourouiba, Jacques Daures, Christine Baudouin, Thierry Ruf, Sabine Perrier-Bonnet, Eric Monin, Nicolas Jourdan, Brice Favre, Jamal Elassri, Karine Anneya, Corentin Pic, Nathalie Mallet-Poujol, Virginie Pascal, conseillers municipaux.

Membres représentés :

Magali Nazet-Marson pouvoir à Renaud Calvat
Benjamin Delprat pouvoir à Patrick Azema
Christine Delage pouvoir à Jacqueline Vidal

Membre absent excusé : Robert Trinquier

Secrétaire de séance : Corentin Pic

Affaire 1 - SA3M - Rapport 2024 du président de l'assemblée spéciale des collectivités

Rapporteur : Renaud Calvat

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 1524-5 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport du Président de l'assemblée spéciale des collectivités au sein du conseil d'administration de la Société d'Aménagement de Montpellier Méditerranée Métropole (SA3M) pour l'exercice 2024 est soumis à l'avis des membres du conseil municipal.

En conséquence, il propose au conseil municipal de prendre acte de la communication de ce document

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du document et en avoir délibéré,

ADOpte A L'UNANIMITE la proposition formulée.

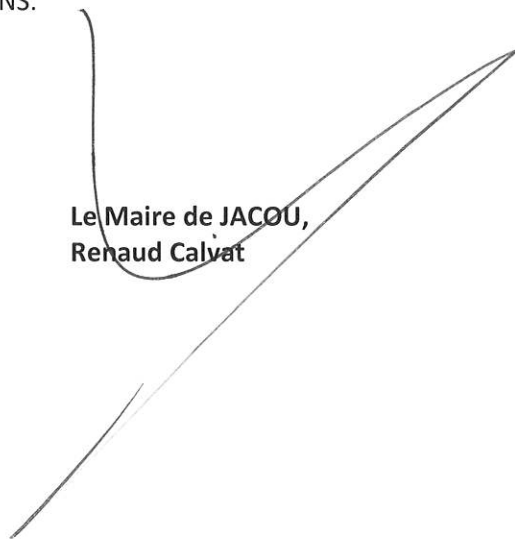
Ainsi fait les jour, mois et an que dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS.

Le secrétaire de séance,
Corentin Pic



Le Maire de JACOU,
Renaud Calvat



Certifiée exécutoire compte tenu des :

- date d'envoi en Préfecture le : 16.10.2025
- date d'affichage le : 16.10.2025